

## INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE

Deux infirmières sont présentes au sein du lycée. L'infirmerie est ouverte de 07h45 à 20h00 toute la semaine sauf le lundi matin : ouverture à 09h30 et le vendredi soir : fermeture à 16h15 (excepté pendant la pause méridienne).

**Il n'y a pas de permanence des infirmières ou médicale la nuit.** Après 20h00, en cas de besoin de conseil médical, les assistant(e)s d'éducation pourront appeler le **116 117**, numéro gratuit pour joindre un médecin généraliste de garde, qui donnera un conseil médical, une orientation vers une consultation auprès d'un médecin de garde ou vers un service d'urgence. Ce service est disponible entre 20h00 et 8 heures la semaine, mais aussi le samedi à partir de 12 heures et le dimanche entre 8 heures et 20 heures. Pour toutes situations urgentes, le permanent de garde en sera averti.

Les élèves ou étudiants malades qui souhaitent se rendre à l'infirmerie doivent obligatoirement être accompagné par un autre élève pendant les heures de cours et passer par le bureau de la vie scolaire avant et à chaque sortie de l'infirmerie. Un billet infirmerie leur sera transmis par le(s) CPE et/ou assistant(e)s d'éducation(s). Aucune information concernant le motif de la consultation infirmière n'est stipulé sur ce billet. Seule l'heure d'entrée et de sortie est indiqué (cette organisation permet à la vie scolaire de savoir où se trouve l'élève au sein de l'établissement).

Ce billet sera ensuite présenté au professeur pour le retour en classe, après émargement de l'infirmière et de la vie scolaire.

Tout passage à l'infirmerie non urgent doit s'effectuer pendant les interclasses ou les récréations.

### **En cas de maladie ou d'accident :**

En cas de maladie ou d'accident (*cf. démarches administratives à effectuer en cas d'accident du travail dans un établissement agricole*) ne relevant pas d'une consultation urgente au CHU, l'élève est envoyé en consultation au cabinet médical proche du lycée (selon disponibilité des médecins) après avis du responsable légal.

Le règlement de cette consultation est à la charge des représentants légaux : tarif conventionné de 30 euros – paiement par chèque, espèces ou carte bancaire.

Vous avez également la possibilité de prendre rendez-vous directement sur le site internet du cabinet médical <https://www.cabinetmedical-dannemariesurcrete.fr/>

Dans tous les cas, une autorisation parentale est obligatoire et doit être envoyée à la vie scolaire ([vs-legta.besancon@educagri.fr](mailto:vs-legta.besancon@educagri.fr)) pour que votre enfant puisse se rendre seul à son rendez-vous.

Si son état de santé l'impose, il sera accompagné d'une infirmière.

Les problèmes de santé qui surviennent au domicile doivent être traités par la famille (ex : si votre enfant est malade le dimanche soir ou le lundi matin, merci de le garder à votre domicile afin de traiter son problème de santé avant d'envisager son retour dans l'établissement scolaire).

Les élèves malades admis à l'infirmerie dont l'état de santé n'est pas compatible avec les activités scolaires seront obligatoirement pris en charge par la famille. Ils devront donc rentrer chez eux.

En l'absence des infirmières, alerter la vie scolaire. Seul les CPE ou la direction de l'établissement se mettent en relation avec les parents d'un élève malade pour qu'il regagne son domicile.

**En cas de soins particuliers** (pensez à privilégier les prises de rendez-vous en dehors des cours)

Un mail avec une autorisation de sortie doit être envoyé à la vie scolaire ([vs-legta.besancon@educagri.fr](mailto:vs-legta.besancon@educagri.fr))

ex : J'autorise mon enfant à se rendre à son rendez-vous pour recevoir des soins (médecin, kiné, ostéopathe, radio, etc).

**En cas d'urgence**, les élèves accidentés ou malades sont transportés au C.H.U. Minjoz de Besançon par le S.A.M.U. ou un véhicule sanitaire. Durant les heures de présence des infirmières, la famille sera avertie par nos soins. Un lycéen ou étudiant mineur ne peut sortir du CHU qu'accompagné par sa famille, et non par le personnel du lycée. (Pensez à demander un bulletin de situation à la sortie de l'hôpital pour justifier l'absence auprès de la vie scolaire).

**Dispense de la pratique d'EPS (éducation physique sportive) :**

En cas de problème de santé empêchant la pratique d'un sport, une dispense d'EPS (partielle ou totale) doit être rédigée par un médecin précisant sa durée. (Les dispenses d'EPS sont disponibles sur le site internet du lycée dans l'onglet infos pratiques → infirmerie <https://granvelle.educagri.fr/>). Merci de fournir 3 copies à l'établissement (professeur d'EPS, infirmières, vie scolaire).

Cependant, si votre enfant s'est blessé sur un week-end et en cas d'impossibilité de rendez-vous auprès d'un médecin, merci de rédiger une lettre/un mail destiné au professeur d'EPS pour signaler le problème. Pour rappel, la dispense d'EPS n'exempte pas de la présence en cours qui reste obligatoire.

Tout médicaments est interdit au sein de l'établissement.

**En cas de traitement médical continu à suivre sur le temps scolaire**, un double des médicaments (dans leurs boîtes d'origine) sera remis à l'infirmerie avec un duplicata de l'ordonnance en cours de validité accompagné d'un mail des parents précisant que l'élève doit prendre son traitement pendant le temps scolaire car la posologie ou la pathologie l'impose.

**Visite médicale pour les élèves et étudiants mineurs allant en stage** : une note d'information destinée aux parents d'élèves sera transmise le jour des inscriptions pour les nouveaux élèves/étudiants et disponible sur le site internet du lycée Granvelle dans l'onglet infos pratiques → infirmerie <https://granvelle.educagri.fr/>

## À titre informatif

- **Deux médecins généralistes**, les Docteurs Eve BOSTIVIRONNOIS et Ludivine HENRY sont installées au sein du cabinet médical **situé à 150 mètres du Lycée Granvelle** au 6 impasse des Fins, 25410 Dannemarie-sur-Crête (Tél : 03.81.54.15.78 - <https://www.cabinetmedical-dannemariesurcrete.fr/>)

Il est rappelé que pour la visite d'aptitude au travail de mineurs en milieu professionnel agricole ou forestier, le vaccin contre le tétanos (DTPolioCoqueluche, réalisé habituellement à 6 ans et 12 ans) doit être à jour, sans quoi l'aptitude au stage ne sera pas validée.

- **Deux infirmières diplômées d'Etat** les ont rejointes, Lucie SCHILDER et Lucie BOUTEILLE. Elles accueillent les patients et assurent également des **soins à domicile**. Pour prendre rendez-vous avec l'une ou l'autre des infirmières, appelez le 06.15.10.10.65 ou envoyez un mail à [lucie.bouteille.idel@gmail.com](mailto:lucie.bouteille.idel@gmail.com) ou [lucie.schilder.idel@gmail.com](mailto:lucie.schilder.idel@gmail.com)



- **Une maison de santé** orthophoniste, kinésithérapeutes, psychomotricienne, ostéopathe, chiropracteur, psychologue et neuropsychologue se situe à Dannemarie-sur-Crête, situé au 1 bis rue Pythagore **soit à 9 minutes à pied du lycée**



**Matilde WUHLIN**  
Orthophoniste conventionnée

Consultations sur rendez-vous

Tél : 06.64.85.05.47

**Mathilde BERARD**

Psychologue clinicienne

Enfants, Adolescents & Adultes

Consultations sur rendez-vous

Contact et rendez-vous via Doctolib

**Masseurs-Kinésithérapeutes**

Charlotte BRENOT

Maëlle IOOS

Gaëlle REYMANN-RICHARD

Fanny GIRARD

Héloïse LE GUYON

Sur rendez vous

09.83.65.72.09

**Laurence COLIN**  
Psychomotricienne D.E.

Consultations sur rendez-vous

07.64.07.27.84

**Amandine Paul**

Psychologue spécialisée en neuropsychologie

Consultation sur rendez-vous

06 62 87 11 94

**Josselin LEVREY**

OSTÉOPATHE D.O.

Diplômé du Collège Ostéopathie Sutherland

Consultation sur rendez-vous

Tél : 06 03 59 70 53

**Hélène MOUGE**  
Psychomotricienne D.E.

Consultations sur rdv

06.62.32.41.06



**Cabinet de neuropsychologie**

Amandine Paul

Neuropsychologue

contact@neuropsychologue-paul.fr

neuropsychologue-paul.fr

*Mathilde Berard*

Psychologue clinicienne

Enfants, adolescents et adultes



1 B rue Pythagore  
25410 Dannemarie-sur-Crète



mberard.psy@outlook.com



RDV sur Doctolib

Pour prendre rendez-vous

☎ : 06.76.09.95.96

@ : Doctolib.fr

✉ : manonjubinosteo@gmail.com



🏠 Lieu 1

Pôle santé

1b rue Pythagore

25410 Dannemarie-sur-Crète

🏠 Lieu 2

Site Coquelicot

12b rue des Prés

25400 Audincourt

*Matilde Wuhrlin*  
Orthophoniste

1 bis rue Pythagore | 06 64 85 05 47  
Dannemarie-sur-Crète | matildewuhrlin@hotmail.fr



**BOUTEILLE LUCIE  
SCHILDER LUCIE**

Infirmières diplômées d'état conventionnées

SOINS INFIRMIERS A  
DOMICILE OU AU CABINET

**SUR RDV : 06.15.10.10.65**

6 Impasse des Fins, 25410 Dannemarie-sur-Crète

**PSYCHOMOTRICIENNE**

**LAURENCE COLIN**

07 64 07 27 84

LAURENCECOLIN.PSYCHOMOT@GMAIL.COM

MAISON DE SANTÉ  
1 BIS RUE PYTHAGORE  
25410 DANNEMARIE SUR CRÈTE

